

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20240223-lmc136507-AI-1-1
Date de télétransmission :	26 février 2024
Date de réception :	26 février 2024
Date d'affichage :	
Date de publication :	27 février 2024



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° DFIN SB/2024/0152

Tarification de la billetterie de la régie de recettes du musée des Merveilles située avenue du 16 septembre 1947 - 06430 TENDE



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Direction Générale
des Services Départementaux

DGA Ressources et Moyens

Direction des finances

Service du budget, de la programmation
et la qualité de gestion

ARRÊTÉ

portant sur la tarification de la billetterie de la régie de recettes
du musée des Merveilles située avenue du 16 septembre 1947 - 06430 TENDE

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu l'arrêté du 5 juillet 1996 modifié par les arrêtés du 5 août 1997, 4 février 2000, 28 décembre 2001, 31 décembre 2003, 17 février 2006, 19 novembre 2013, 16 juillet 2015, 2 novembre 2015, 13 juin 2017, 13 octobre 2020, 21 octobre 2021, 9 février 2022 et 9 septembre 2022, instituant une régie de recettes auprès du musée départemental des Merveilles ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2015 modifié par arrêtés, le dernier datant du 22 décembre 2023, portant sur la tarification de la boutique et la billetterie du musée des Merveilles ;

Vu la délibération n° 5 de l'Assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation au Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes à créer, modifier et adapter les divers tarifs de la boutique du musée des Merveilles ;

ARRÊTE

ARTICLE 1ER : la tarification de la billetterie du musée des Merveilles est modifiée et complétée selon le détail figurant dans le tableau ci-annexé et entrera en vigueur le 1^{er} mars 2024.

ARTICLE 2 : le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et le Comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Nice, le 23 FEV. 2024

Le Président,
Pour le Président et par délégation
La Directrice générale adjointe pour la Culture,
la Transformation numérique et la Relation usagers


Delphine GAYRARD

MUSÉE DES MERVEILLES - TARIF BILLETÉRIE - FÉVRIER 2024

TARIFS INDIVIDUELS		
LIBELLÉ	PUBLIC	TARIF
Entrée du musée	Tout public	GRATUIT
Visite guidée	Adulte	5 €
	Moins de 18 ans/étudiant/demandeur d'emploi/bénéficiaire minimaux sociaux/personne en situation de handicap et accompagnateur	GRATUIT
	Partenaire ou journaliste	GRATUIT
Atelier	Tout public	3 €
	Personne en situation de handicap et accompagnateur	GRATUIT
Animation/spectacle	Tout public	GRATUIT
TARIFS GROUPE		
LIBELLÉ	PUBLIC	TARIF
Visite libre	Tout	GRATUIT
Visite guidée	Personne en situation de handicap	GRATUIT
	Sénior des Maisons du Département et de Séniors	GRATUIT
	Scolaire/centre de loisirs/étudiant	GRATUIT
	Accompagnateur tout groupe	GRATUIT
	Autre public (de 10 à 25 personnes)	Forfait 50€
Atelier	Personne en situation de handicap	GRATUIT
	Dispositif AC'EDUC (collèges)	GRATUIT
	Scolaire/centre de loisirs/étudiant	3 € par personne
	accompagnateur tout groupe	GRATUIT
	Autre public (de 10 à 25 personnes)	Forfait 50 €
Anniversaire au musée (15 personnes maximum)	Tout public	Forfait 50 €
Tarif musée "Hors les murs"		
LIBELLÉ	PUBLIC	TARIF
Atelier ou conférence	Enfants hospitalisés/enfants handicapés/EHPAD/FAM/Sénior des Maisons du Département et de Séniors/services du Département	GRATUIT
	Scolaires et extrascolaires - Tous niveaux	100 € par classe/groupe
	Dispositif AC'EDUC (collèges)	GRATUIT
Visite guidée ou conférence en visio	Tout public	GRATUIT